



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une séance régulière mardi le 9 octobre 2018 à 19h30 à la Salle du Conseil au 212, rue La Salle, deuxième étage.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET : Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant au lieu d'une implantation en cour latérale ou arrière comme le stipule l'article 7.3.2 du Règlement de zonage 2006-90 + permettre une superficie de construction pour un bâtiment accessoire plus grande que ce que mentionne l'article 7.3.3 c) du Règlement de zonage 2006-90.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Lot 4 189 639 sur la rue Bégin de la Municipalité de Saint-Ludger.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 24 septembre 2018.

JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière